



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 JUIN 2025

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université.*

M. Bernard D'ALTEROCHE, M. Louis D'AVOUT, M. Bertrand CRETTEZ, Mme Valérie DEVILLARD, Mme France DRUMMOND, Mme Anne-Laure GIRARD, Mme Nathalie GUIBERT, M. Laurent LEVENEUR, M. Sébastien TOUZÉ, *membres du collège A*

M. Xavier BADIN, M. Jérôme CHACORNAC, Mme Céline COMBETTE, Mme Fanny DOMENEC, Mme Sophie GJIDARA-DECAIX, M. Pascal GOURGUES, M. Quentin LEFEBVRE, Mme Chantal MARLATS, *membres du collège B*

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Frédéric BOURDON, Mme Marie-Christine CLÉMENT, M. Kevin DA FONSECA, M. Georges GONCALVES ENES, M. Franck LACOTE, Mme Caroline TOUCHET, *personnels BIATSS*

M. Julien MAURICIO, M. Paul OUTTIER, Mme Solène LAUGIER, M. Foucauld CHEVALIER, M. Harishan UTHAYAKUMAR, *étudiants*

Mme Beate BALDWIN, Mme Stéphanie LEBRUN, M. Frédéric MEUNIER, *représentants désignés par les établissements-composantes*

Mme Marie-Hélène PAPILLON, *personnalité extérieure*

Mme Deborah MÜNZER, *représentante de l'INA*

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services, Mme Anne JAMME, agent comptable, M. Quentin REVILLOT, représentant du Recteur, *assistant de droit.*

Mme Emmanuelle CHEVREAU, M. Quentin EPRON, M. Arnaud MARTINON, *vice-présidents non-membres du Conseil d'administration*

Mme Geneviève GARRIGOS, *membre excusé*

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024	4
2. Présentation par les établissements-composantes de leur situation budgétaire.....	4
3. Approbation de la lettre de cadrage budgétaire en vue de l'élaboration du budget 2026 ..	6
4. Création d'une cellule d'aide au pilotage.....	9
5. Approbation de la sortie de l'expérimentation et du passage au grand établissement	10
6. Approbation des statuts du grand établissement (annexe)	11
M. le Président souligne que le pôle langues aurait souhaité qu'un article des statuts lui soit consacré au même titre que les départements de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Cette demande a été faite l'avant-veille de la séance. Or, cela mérite une véritable discussion et le pôle langues n'est pas une composante de l'établissement au même titre que les départements, la maison des sciences de gestion ou l'IFP. Cette demande n'avait pas été formulée par le pôle Langues en 2022. C'est à ce moment-là que cette demande aurait dû être faite. En 2022, le pôle Langues avait été consulté sur les statuts, ce qui n'a pas été le cas ici. Ces raisons expliquent le vote contre de la part du pôle Langues sur ce point de l'ordre du jour.	11
7. Approbation des demandes de publication d'emplois d'enseignants contractuels LRU (annexe envoi ultérieur)	11
8. Approbation des dossiers présentés au titre du FSDIE social (annexe).....	11
9. Approbation du calendrier du master 2 Droits français et européen (annexe envoi ultérieur)	12
10. Approbation de la convention relative au diplôme interuniversitaire Droit monégasque (annexe envoi ultérieur)	12
11. Approbation de la convention-cadre entre l'Université Paris-Panthéon-Assas, l'École de guerre et la Direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (annexe).....	12
12. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Lycée privé Blomet relative à la classe préparatoire à l'ENS Rennes (D1) et à la classe préparatoire à l'ENS Paris-Saclay (D2) (annexe)	13
13. Approbation de la convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification (annexe).	13
14. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Centre national de la musique (annexe).....	13
15. Approbation de la convention de recherche entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Institut des Stratégies et Techniques de Communication (ISTC) (annexe).....	14
16. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Association du festival de la fiction (annexe envoi ultérieur).....	14
17. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université d'Eötvös Lorand (Budapest) relative au master Droit franco-hongrois (annexe)	14
18. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Laval (annexe).....	15

19. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de LUISS relative au LLM Educational Programme (annexe).....	15
20. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Montréal (annexe)	15
21. Approbation de la convention de coopération entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de droit de Hanoï (annexe envoi ultérieur).....	16
22. Approbation de tarifs (annexe envoi ultérieur)	16
23. Désignation des responsables de formation (annexe envoi ultérieur).....	16

M. le Président ouvre la séance du Conseil d'administration en formation plénière à 14 heures 35. Il accueille un nouveau membre du Conseil, M. Franck LACOTE, représentant des personnels BIATSS suite au départ de l'établissement de Mme Thaïs KELLBERG.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024

M. LEVENEUR demande s'il est possible de faire rédiger les PV plus rapidement.

M. le Président répond que c'est prévu. La direction des Affaires juridiques a connu des difficultés ces derniers mois et travaille à rattraper ce retard d'ici la fin de l'année civile.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024.

2. Présentation par les établissements-composantes de leur situation budgétaire

M. le Président explique qu'il s'agit ici de la mise en œuvre de l'article 34 des statuts de l'établissement qui prévoit que, chaque année, les établissements-composantes présentent leur situation budgétaire. Cela permet au conseil d'administration d'avoir une vision globale sur la situation budgétaire et financière de l'établissement.

M. Etienne PERNOT présente la situation budgétaire de l'Efrei. Il excuse le directeur général de l'Efrei, Frédéric MEUNIER, qui est actuellement en déplacement en Nouvelle-Aquitaine pour rencontrer les partenaires de l'Efrei.

L'Efrei représente 5 600 étudiants aujourd'hui et plus de 6 000 à la rentrée avec deux grands programmes : le programme ingénieurs et le programme experts du numérique. L'Efrei a deux sites : Paris et Bordeaux, avec bientôt plus de 400 étudiants à Bordeaux.

Ses secteurs sont ceux du numérique afin de préparer ses diplômés à la transformation numérique avec une responsabilité dans le cadre du développement durable. L'Efrei est reconnue EESPIG et a plusieurs titres habilités par France Compétences. Elle est conforme à Iso, Qualiopi, au label DDRS.

Concernant le compte de résultat et le budget, l'Efrei fonctionne en année académique, du 1^{er} septembre au 31 août comme année fiscale. Ce budget connaît une croissance de 41 % en deux ans. Cela devrait se stabiliser. Les produits de scolarité représentent 93 % des produits de l'Efrei. 40 % des produits sont liés à l'apprentissage et à l'alternance. Le poids de l'immobilier est de 23 %. Le poids du SI est important. L'Efrei a une politique de bourses très active avec une multiplication par 2,5 de son fonds de dotation pour atteindre 600 KE. Tous les aspects budget sont partagés avec toutes les parties prenantes de l'Efrei dans une volonté de transparence totale. Dans cette volonté de contribution à la stratégie de l'Université, l'Efrei a mis en place plusieurs actions : développer des formations pluridisciplinaires, car le numérique s'applique à toutes les matières, mener une recherche d'excellence avec 3 PhD Box actives, la CPJ Iadex, un projet ANR, renforcer l'attractivité et la visibilité internationale avec 4EU+, une participation au classement, des publications, cultiver le développement durable, l'insertion et l'inclusion avec Réagir Assas ou encore Assas Pôle Environnemental.

Mme BALDWIN présente le budget de l'Isit, une grande école née avec le traité de Rome pour former des traducteurs et interprètes dans les institutions européennes et les organisations internationales. L'Isit forme des étudiants au moins trilingues et les forme en 9 langues.

Aujourd'hui, l'interprétation et la traduction sont menacées par l'IA et la domination de l'anglais. Le positionnement de l'Isit évolue donc.

L'Isit connaît une perte d'inscrits de -20 % sur les dix dernières années et a observé que ce modèle de formation sur 5 ans est peu attractif. La traduction n'est plus un métier d'avenir.

Depuis 2023, l'Isit a créé de nouvelles formations, notamment avec l'Efrei et l'Université dans le cadre du Bachelor RI. Elle a développé la formation continue et l'internationalisation du recrutement. Les produits sont issus à 76 % de la formation initiale. L'Isit a travaillé sur des partenariats avec des lycées et CPGE. Elle a aujourd'hui plus de 120 partenaires CPGE. Cela prend forme avec plus de 50 % des entrées directes pour l'année 2025/2026.

Concernant les coûts, plus de la moitié sont des charges de personnel. 25 % correspondent au loyer du campus à Arcueil. L'Isit est en procédure de révision de ce loyer.

L'Isit est en déficit d'un demi-million d'euros cette année, mais l'année 2025-2026 s'annonce très bien grâce à ce nouveau positionnement. L'Isit est reconnue European School for International Careers. Elle va lancer un Bachelor en communication et un Master Global Citizenship avec Milan et Genève. Le second pôle concerne Droit et études multilingues en partenariat avec l'Université Paris-Panthéon-Assas. En Relations internationales, un Bachelor sera lancé en septembre. C'est déjà un succès. L'Isit est aussi en train d'opérer un repositionnement de son Master Stratégies internationales en Sécurité/défense et son Master Industries stratégiques en Diplomatie/Intelligence économique. L'Isit est une école appliquée dans laquelle les étudiants partent en entreprise dès la première année d'où un réseau d'entreprises immense.

Mme LEBRUN présente la situation budgétaire du CFJ et de l'école W. Le CFJ est une école de journalisme historique qui va fêter ses 80 ans en 2026. Cette école se fait en deux ans après une licence et fait partie des 15 écoles de journalisme reconnues avec un campus à Paris et un à Lyon. Le CFJ accueille 75 élèves chaque année. Paris accueille 55 étudiants par promotion après un processus de sélection assez drastique. Le CFJ est une association à but non lucratif, indépendante et reconnue EESPIG. L'essentiel de ses revenus vient des frais de scolarité, une subvention de 86 000 euros par an et 6 % de ventes de prestations. Les autres sources de financement sont des projets soutenus par des mécènes, des fondations et un développement à l'international. L'objectif est de développer de la formation continue dès l'année prochaine ;

Concernant les charges, il s'agit de 60 % de charges de personnel. Le personnel est assez réduit et stable. Le CFJ n'a pas de problèmes de recrutement, car le journalisme reste très attractif. Il souhaite augmenter les effectifs sans excès pour continuer d'avoir 95 % de taux d'insertion.

L'école W a été créée il y a 5 ans pour les étudiants qui sortent du Bac. Elle propose un Bachelor en 3 ans en journalisme ou en communication. 84 % du chiffre d'affaires annuel provient des frais de scolarité des étudiants. Le rapprochement avec l'Université Paris-Panthéon-Assas a engendré un Master Fiction et documentaires. C'est un véritable succès. Un système de

sélection a dû se mettre en place au vu du nombre croissant de candidats. D'autres projets sont en cours.

M. le Président prend la parole. Il se réjouit de la contribution de ces écoles au grand établissement. L'IFP a accueilli avec enthousiasme le CFJ qui contribue à un pôle nationalement et internationalement reconnu dans le domaine de l'information et des médias. L'entrée de l'INA comme établissement-composante va accélérer cette montée en puissance de ce pôle.

Mme LEBRUN souligne que cela prouve la capacité de travailler ensemble sans perdre son identité, en étant complémentaires.

3. Approbation de la lettre de cadrage budgétaire en vue de l'élaboration du budget 2026

M. le Président explique que les points 3 à 6 de l'ordre du jour intéressent directement la sortie en grand établissement pour des raisons réglementaires et en lien avec l'évaluation par le Hcéres sur l'expérimentation de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Les délibérations 3 et 4 répondent directement à des exigences du Hcéres. La lettre de cadrage budgétaire est un document important qu'il aurait fallu produire devant le conseil d'administration depuis plusieurs années, selon le Hcéres. Cette lettre permet de faire le point sur l'état d'exécution du budget de l'année en cours et de tracer des perspectives sur celle à venir.

M. CRETTEZ présente ce point. Il remercie les services administratifs pour l'avoir aidé dans l'élaboration de cette lettre de cadrage. Le budget de l'Université Paris-Panthéon-Assas démarre en janvier et non en septembre.

Concernant l'exécution du budget 2025, la SCSP augmente de 1 million d'euros en compensation de la hausse du CAS pensions décidée par l'État qui compense, pour une fois, ses propres mesures. Les droits d'inscription des diplômes nationaux ont été revalorisés pour tenir compte de l'inflation. Les recettes issues de l'apprentissage sont en léger retrait du fait de la conjoncture et de la réglementation moins favorables pour les employeurs. Les prestations de formation continue sont difficilement évaluables avec le lancement d'Assas Executive.

Concernant les dépenses supplémentaires, elles ont été occasionnées par le lancement des chaires de professeur junior, des recrutements pour des ANR et par des opérations immobilières, notamment le 87 rue Notre-Dame-des-Champs dont le coût net est de 1,2 million d'euros par an. Cela comprend les intérêts de l'emprunt et le remboursement du capital avec en contrepartie des économies sur des locations abandonnées et des frais de maintenance. Le déficit d'environ 1,5 millions est plus faible que prévu. Cela représente 1,4 % des dépenses. Le prélèvement sur le fonds de roulement sera d'environ 2,8 millions. Le niveau final prévu du fonds de roulement sera de 7,5 millions et le niveau final prévu de la trésorerie sera de 11 millions d'euros.

L'analyse de la situation financière de l'établissement s'apprécie par l'examen de 3 ratios. Si l'un d'eux n'est pas satisfait, cela signifie que le budget est considéré comme insoutenable et cela peut déclencher un plan de retour à l'équilibre financier par le recteur. Les 3 ratios sont les suivants :

- Le fonds de roulement qui doit financer 15 jours au moins de dépenses et qui en représente 22 en 2025
- La trésorerie qui doit financer au moins 30 jours de paiements et en représente 35 en 2025
- Les charges de personnel sur produits encaissables doivent être inférieures à 83 % et là c'est assez stable depuis 2021

Pour satisfaire le premier ratio, il faut que le fonds de roulement soit en permanence au-dessus de 4,4 millions d'euros. La trésorerie doit être au-dessus de 8,9 millions d'euros. L'année prochaine et toutes les années futures, le prélèvement possible sur le fonds de roulement sera de 3,1 millions d'euros.

Les dépenses progressent plus rapidement que les recettes. Les dépenses de fonctionnement augmentent lentement. L'investissement suit une évolution heurtée. La masse salariale globale, de 2021 à 2025, augmente de 18 %. L'établissement réalise désormais le paiement des fonctionnaires avec ses ressources propres. Cette augmentation vient en partie de décisions prises par l'État, telles que la revalorisation des salaires ou les promotions au CNU. L'évolution des effectifs universitaires explique aussi cette augmentation avec +18 professeurs et maîtres de conférences pour un coût de 2 millions d'euros. Concernant les agents administratifs, 46 BIATSS ont été recrutés en plus entre 2020 et 2023. Cela représente 2,7 millions d'euros de charges annuelles. Ces recrutements ont eu lieu dans les secrétariats pédagogiques, dans les centres de recherche et à la DSI. Concernant les effectifs étudiants, l'établissement accueille 884 étudiants en plus en licence entre 2021 et 2024.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 22 % en partie à cause de l'inflation. La subvention n'a pas été réévaluée. Les dépenses de voyages d'études ont augmenté de 75 %. Cela est dû notamment à la croissance du nombre d'apprentis, à l'inflation, à la réforme du marché des voyages. Un changement de prestataire aura lieu à la rentrée pour faire des économies. Les recettes propres augmentent. Les recettes d'apprentissage ont augmenté aussi de 67 % entre 2021 et 2024. La grande inconnue est l'évolution des recettes avec Assas Executive.

Concernant les objectifs du budget 2026, il faut viser l'équilibre du budget. La masse salariale sera déjà affectée par les recrutements réalisés cette année. Il faudra réaliser les efforts suivants : baisse des dépenses de voyages d'études, baisse des frais de réception et de cérémonie. Certains investissements devront être reportés.

Du point de vue des recettes, il faudra affermir le développement de la formation continue, réévaluer les droits des diplômés d'établissement et réévaluer les droits d'inscription des préparations aux concours. Pour le budget 2027, des efforts seront à faire en matière de recrutements en 2026 en ne remplaçant pas systématiquement les postes libérés par les départs à la retraite, en recourant aux heures complémentaires, en s'assurant que les ressources des formations équilibrent leurs dépenses. L'établissement est désormais en mesure de fixer les coûts pour chaque formation.

Il faut également constituer des réserves pour préparer l'avenir et retrouver des excédents budgétaires. A l'horizon 2030, il s'agit d'obtenir + 5 millions d'euros par an en ressources supplémentaires.

M. le Président rappelle que les coûts des CPJ et des recrutements ANR donnent lieu à un financement de l'État. Sur les coûts des intérêts de l'emprunt pour l'immeuble de la rue ND des Champs, il s'agit d'un taux d'intérêt variable : le taux du livret A +0,6 %. Si le taux du livret A baisse, cela s'en ressentirait positivement.

M. LEVENEUR prend la parole. Sur le fait de ne pas remplacer certains personnels partant à la retraite, cela peut être dramatique dans certaines disciplines. Il existe peut-être une piste en réduisant les invitations de collègues étrangers. Cela représente plusieurs postes chaque année.

M. le Président répond que le déficit se situe autour de 1 million d'euros. Il s'agit d'un déficit qui n'est pas si conséquent à l'échelle du budget global de l'établissement, surtout en comparaison avec d'autres universités de taille comparable ou même plus importante. Ce déficit a financé des projets qui n'avaient jamais été menés avec cette ampleur et dans un temps aussi limité à l'université. Les étudiants sont de plus en plus nombreux et tout cela pèse sur les finances de l'établissement qui assume de mener ces projets. Il existe un cap à passer pour rétablir l'équilibre et dégager des excédents pour réalimenter le fonds de roulement et réaliser de nouveaux investissements. Sans les mesures non compensées par l'État, l'établissement serait en excédent très au-delà de ce million d'euros. Avec un déficit très limité, l'Université Paris-Panthéon-Assas a réussi à investir et à lancer de nouveaux projets, à relancer la formation continue, à encourager l'apprentissage en absorbant des mesures non couvertes par l'État.

M. CRETTEZ répond que les invitations représentent environ 12 postes. Leur suppression sera diversement appréciée. Dans certaines sections, des collègues sont en sur-service. Cela signifie peut-être que l'offre de formation est trop développée. Il conviendrait probablement de la réduire pour diminuer le besoin en heures d'enseignement.

M. D'AVOUT prend la parole. Il comprend que l'austérité est pour maintenant. Il constate que les sources d'économies proposées sont modiques. Les économies qui pourraient être faites sont loin d'être consensuelles aujourd'hui. A titre personnel, il tient beaucoup aux postes de professeurs invités qui permettent d'avoir des liens scientifiques avec les collègues étrangers. Il s'agit d'un outil et d'un atout traditionnel de la maison. Pour affermir la formation continue, se pose la question du qui et du comment.

M. le Président répond que l'enjeu est de faire preuve de transparence et de lucidité sur la situation. Les déficits sont ici limités et contenus. Ils peuvent être corrigés par des efforts relativement modiques. Sur la formation continue, Assas Executive doit donner une agilité pour faciliter les choses. Il existe par ailleurs un volet d'activité en matière de formation continue qui est presque intangible. L'enjeu est de maintenir et de développer cela tout en trouvant de nouvelles pistes. C'est l'exemple du Master stratégies de défense, ouvert à l'apprentissage sur deux années, qui va entrer sur la carte des formations continues. Il a très rapidement trouvé son public. Il faut donc s'appuyer sur ce qui fonctionne bien pour transformer ces formations en certificats de formation continue. Assas Executive est en partie financée par l'État. Il faut rendre cet investissement rentable pour l'établissement.

M. LEVENEUR revient sur le sujet du sur-service. Certains départements sont en sous-effectif. Il ne s'agit pas d'une offre trop développée. Cela vient notamment de la sélection en fin de troisième année sans postes supplémentaires.

M. BADIN observe que le remboursement du prêt pour ND des Champs correspond à peu près à ce déficit. Il demande combien de temps va durer ce prêt.

M. le Président répond 40 ans. Il rappelle la plus-value que ce bâtiment apporte à l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Mme DRUMMOND prend la parole. Elle demande si les 46 recrutements BIATSS sont un effet post Covid et si ce taux d'augmentation va continuer.

M. le Président assume ces recrutements. Une situation très critique a été relevée à la DEF et à la DSI. Il y avait eu avant et pendant la période Covid beaucoup de départs avec des chantiers considérables à mener. L'établissement est en phase de stabilisation des effectifs depuis deux ans. Ces recrutements répondaient à une urgence.

Mme DRUMMOND demande si la transformation en grand établissement va permettre de gagner des marges de manœuvre financières.

M. le Président répond que c'est la suite. Le statut de grand établissement donnera des marges de manœuvre nouvelles en créant des diplômes d'établissement et en fixant librement les droits d'inscription. Cela permettra de faire évoluer l'offre de formation de l'Université Paris-Panthéon-Assas et de réfléchir à ses capacités d'accueil. Cette autonomie académique donnera des marges de manœuvre supplémentaires à l'établissement. Des réunions d'information auront lieu en septembre, puis les départements seront saisis pour délibérer à l'automne jusqu'à la fin de l'hiver afin de tracer des perspectives au printemps 2026.

M. CRETTEZ explique qu'il collaborera avec M. MARTINON sur la mise en valeur du grand établissement, car cela peut toucher l'offre de formation.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la lettre de cadrage budgétaire en vue de l'élaboration du budget 2026.

4. Création d'une cellule d'aide au pilotage

M. CROISSANT présente ce point. Cette création est une préconisation forte du Hcéres pour le passage en grand établissement. Cette cellule est un moyen d'analyse et de traitement de la donnée pour évaluer le coût des activités et formations de l'établissement. Elle consiste à installer au sein des différentes grandes directions des personnels en charge de l'analyse et du traitement de la donnée. Dans certains de ces services, des personnels sont déjà installés. L'enjeu est d'agglomérer et de consolider les données pour avec des indicateurs qui permettent des arbitrages éclairés par le conseil d'administration.

M. le Président souligne qu'il s'agit d'un instrument transversal. Le CSA a validé à l'unanimité cette création.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la création d'une cellule d'aide au pilotage.

5. Approbation de la sortie de l'expérimentation et du passage au grand établissement

M. le Président explique que le conseil d'administration avait déjà délibéré sur la demande de sortie d'expérimentation et le passage en grand établissement le 9 janvier 2024, mais la procédure mise en place pour le ministère suppose de reprendre une nouvelle délibération. Concernant les statuts, il s'agit d'une pérennisation des statuts de l'établissement public expérimental avec quelques ajustements. Ces ajustements résultent du fonctionnement observé pendant deux ans. C'est le cas des collèges de formation et de recherche qui sont supprimés. Les ajustements peuvent aussi être liés à des demandes express du Hcéres ou du ministère de l'Enseignement supérieur. Enfin, certaines modifications sont purement rédactionnelles liées à l'entrée de l'INA comme établissement-composante au sein du grand établissement. Tout cela a été soumis à l'ensemble des départements de l'Université Paris-Panthéon-Assas, qui ont approuvé les modifications, tout comme le CSA.

Concernant l'article 13, paragraphe 2, sixièmement, l'établissement a reçu un retour de la DGRH la veille qui n'était pas d'accord avec la rédaction retenue. Il faut en effet que le CR siège en formation plénière pour adopter les lignes directrices et non en formation restreinte. Il est donc proposé d'écrire « il » adopte les lignes directrices au début de ce paragraphe. En outre, il faut ajouter au septièmement, après code de l'éducation : « notamment l'attribution des congés de recherche et de conversion thématique ».

M. le Président remercie les présidents de départements qui ont joué un rôle prépondérant dans la préparation de ces statuts ainsi que les services qui ont travaillé dessus. Il remercie en particulier M. Charlie ROULLET pour le travail considérable de coordination qu'il a assuré sur ce sujet.

Mme DRUMMOND est surprise de voir que la voix prépondérante est passée au vice-président dans la plupart des situations, sauf lorsqu'il est délégué au Président un pouvoir par le conseil d'administration. Le Président garde alors une voix prépondérante.

M. le Président répond que cela vient du fait que le Président n'est pas membre du CR ni du CEVE. Il n'a pas de voix délibérative dans ces instances. Cette voix prépondérante concerne l'ensemble de l'article page 18, paragraphe 17.

M. LEVENEUR pose une question sur l'article 5 page 5, 1^{er} alinéa. Il propose de remplacer « élu parmi les enseignants-chercheurs » par « ses enseignants-chercheurs ». Cela va sans dire, mais il est important de le préciser.

M. le Président répond qu'il est possible de faire cette modification même si c'est implicite par la suite.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve avec 1 abstention la sortie de l'expérimentation et le passage au grand établissement.

6. Approbation des statuts du grand établissement

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve avec 1 voix contre les statuts du grand établissement.

M. le Président souligne que le pôle langues aurait souhaité qu'un article des statuts lui soit consacré au même titre que les départements de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Cette demande a été faite l'avant-veille de la séance. Or, cela mérite une véritable discussion et le pôle langues n'est pas une composante de l'établissement, à l'inverse des départements, de la maison des sciences de gestion ou de l'IFP. Cette demande n'avait pas été formulée par le pôle Langues en 2022. C'est à ce moment-là que cette demande aurait dû être faite. En 2022, le pôle Langues avait été consulté sur les statuts, ce qui n'a pas été le cas ici. Ces raisons expliquent le vote contre de la part du pôle Langues sur ce point de l'ordre du jour.

M. le Président souligne qu'il s'agit là d'un moment important pour l'Université Paris-Panthéon-Assas. Il adresse ses remerciements à l'ensemble des parties prenantes et salue le travail de M. Bertrand CRETTEZ en la matière.

7. Approbation des demandes de publication d'emplois d'enseignants contractuels LRU

M. le Président présente ce point.

Deux demandes des publications de contractuels LRU sont prévues pour la rentrée 2025 :

D'une part, une première demande habituelle du département de droit privé puisqu'il s'agit d'une reconduction d'un emploi d'enseignant contractuel LRU pour l'IEJ, ouvert depuis quelques années, en raison du développement des préparations aux concours.

D'autre part, une seconde demande du département de sciences économiques car la campagne synchronisée n'a pas permis de pourvoir un des postes de maîtres de conférences vacants. Il est donc proposé de publier en contractuel LRU afin de pourvoir ce poste dès la rentrée 2025.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les demandes de publication d'emplois d'enseignants contractuels LRU.

8. Approbation des dossiers présentés au titre du FSDIE social

M. EPRON présente ce point. Le PV de la réunion du 31 mars 2025 résume les grands éléments de ces dossiers. Il note le financement par la Fondation Panthéon-Assas d'ordinateurs portables donnés à des étudiants pour des raisons économiques. La Fondation renouvelle son appui à l'établissement pour les chambres à la Cité Internationale. Cela va permettre d'en avoir davantage. Ces décisions sont prises en collaboration avec les élus étudiants et les assistantes sociales du CROUS qui font un excellent travail.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les dossiers présentés au titre du FSDIE social.

9. Approbation du calendrier du master 2 Droits français et européen

M. le Président explique qu'il s'agit simplement d'une précision de ce calendrier à l'égard des étudiants chinois.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le calendrier du master 2 Droits français et européen.

10. Approbation de la convention relative au diplôme interuniversitaire Droit monégasque

M. le Président présente ce point. Il s'agit d'une demande de l'université de Côte d'Azur qui accueille un diplôme universitaire mutualisé pour les étudiants monégasques. Ce diplôme est également partagé avec l'université d'Aix-Marseille. L'Université Paris-Panthéon-Assas est la troisième université de France qui accueille le plus d'étudiants monégasques. L'établissement est donc invité à participer à ce programme financé par la Principauté de Monaco.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité la convention relative au diplôme interuniversitaire Droit monégasque.

11. Approbation de la convention-cadre entre l'Université Paris-Panthéon-Assas, l'École de guerre et la Direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

M. le Président présente ce point. Il s'agit du renouvellement de la convention classique pour l'inscription de stagiaires de l'École de guerre dans le master RI parcours défense et dynamique industrielle. Les frais sont réglés par les stagiaires de l'École de guerre.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention-cadre entre l'Université Paris-Panthéon-Assas, l'École de guerre et la Direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

12. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Lycée privé Blomet relative à la classe préparatoire à l'ENS Rennes (D1) et à la classe préparatoire à l'ENS Paris-Saclay (D2)

M. MARTINON présente ce point. Il s'agit d'adapter la convention à la modification de l'offre de formation de l'Université Paris-Panthéon-Assas en licence avec l'ouverture de nouvelles matières avec TD. Il s'agit aussi de clarifier les règles de passage de ces prépas vers l'Université Paris-Panthéon-Assas puis de revoir les capacités d'accueil de ces étudiants pour D1 et D2.

M. LEVENEUR demande s'il s'agit d'augmenter ou de diminuer ces capacités d'accueil.

M. MARTINON répond que la capacité d'accueil est stable cette année avec de très bons étudiants. La difficulté peut concerner la coordination des emplois du temps. Des discussions sont en cours sur le sujet avec le lycée Blomet. Certains TD en droit pourraient avoir lieu dans leur établissement.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Lycée privé Blomet relative à la classe préparatoire à l'ENS Rennes (D1) et à la classe préparatoire à l'ENS Paris-Saclay (D2).

13. Approbation de la convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification

M. le Président présente ce point. Il s'agit d'un renouvellement pour la formation commissaire de police et prépa INSP.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification.

14. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Centre national de la musique

M. MILLER explique que c'est un financement de la chaire partagée avec Paris 1 sur le numérique.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Centre national de la musique.

15. Approbation de la convention de recherche entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Institut des Stratégies et Techniques de Communication (ISTC)

M. MILLER explique que cela concerne l'IFP. C'est le financement de la publication de l'IREC par M. Francis BALLE.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention de recherche entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Institut des Stratégies et Techniques de Communication (ISTC).

16. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Association du festival de la fiction

M. le Président présente ce point. Mme Camille BROUELLE fait participer ses étudiants tous les ans à ce festival qui donne de la visibilité à l'établissement. La contribution à verser est de 10 000 euros pris sur les recettes de l'apprentissage.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Association du festival de la fiction.

17. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université d'Eötvös Lorand (Budapest) relative au master Droit franco-hongrois

Mme CHEVREAU présente ce point. Ce diplôme était le seul qui n'avait pas été adapté à la masterisation. Il est intéressant de le développer sous forme de Master en permettant aux étudiants hongrois d'intégrer en deuxième année soit le master de droit français en Europe soit le master de droit français droit étranger. La maquette a été légèrement adaptée à la nouvelle offre de formation.

Mme GJIDARA-DECAIX explique qu'il s'agit d'un condensé des multiples conventions qui se sont succédé et réunies maintenant en un seul support.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université d'Eötvös Lorand (Budapest) relative au master Droit franco-hongrois.

18. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Laval

Mme CHEVREAU présente ce point. Il s'agit du renouvellement d'un accord ancien qui porte sur 4 semestres d'échanges entre l'établissement et l'Université de Laval.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Laval.

19. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de LUISS relative au LLM Educational Programme

Mme CHEVREAU présente ce point. Il s'agit d'une convention conclue il y a 5 ans, pour 5 ans. Cette convention est dérogatoire par rapport au régime commun des autres conventions en matière de LLM. Les deux étudiants de LUISS qui viennent dans le LLM paient l'intégralité des droits d'inscription, soit 10 000 euros alors que, normalement avec d'autres partenaires, ces droits sont réduits de moitié en échange de places dans les universités américaines à des prix défiant toute concurrence.

M. LEVENEUR pose une question sur la place de LUISS à Rome. En effet, l'Université Paris-Panthéon-Assas a déjà des conventions avec La Sapienza et Padoue.

Mme CHEVREAU répond qu'il ne s'agit pas du même registre. La LUISS est une très bonne université. L'accord est très restreint et n'entache pas la collaboration de l'établissement avec La Sapienza ou Padoue.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de LUISS relative au LLM Educational Programme.

20. Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Montréal

Mme CHEVREAU présente ce point. Il s'agit ici d'un bel exemple de la coopération internationale dans le cadre de l'EPE et du futur grand établissement. Cet accord englobe tous les départements de l'Université Paris-Panthéon-Assas et des trois établissements-composantes.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Montréal.

21. Approbation de la convention de coopération entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de droit de Hanoï

M. le Président explique que ce point est retiré de l'ordre du jour.

22. Approbation de tarifs

M. le Président explique qu'il s'agit du Master RI en formation continue pour la partie politique internationale, politique internationale en anglais et études stratégiques avec un montant de 7 000 euros. C'est un renouvellement.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les tarifs.

23. Désignation des responsables de formation

M. le Président précise qu'il y a une nouvelle double licence sciences politiques/droit codirigée par Marc MILET et Jean-Michel BLANQUER.


M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la désignation des responsables de formation.

M. le Président salue la présence pour la première fois de Mme ASSAYAG, directrice des affaires juridiques et institutionnelles, qui a pris ses fonctions le 19 mai dernier.

M. le Président remercie les participants et lève la séance du Conseil d'administration en formation plénière à 16 h 16.

Le président



Stéphane BRACONNIER